



Femme sans papier enceinte

Par **Yves92**, le **16/03/2014** à **19:23**

Bonjour

Une personne rentrée en France illégalement sans papier et est depuis 10 ans en France s'est mariée Ya 8 mois en France avec un français. A ce jour elle est enceinte. Peut elle être renvoyée? A la préfecture on lui a pas donné de document de titre de séjour pour s inscrire car sa situation est irrégulière.

Si l'enfant naît dans son pays est il reconnu pour avoir les papiers français ainsi que la femme sans papier ? Ou faut il attendre la naissance ? Si elle part dans son pays peut elle revenir avant accouchement avec un titre de séjour vie familiale ?

[fluo]merci de vos réponses[/fluo]